QUESTION UIT-R 205-6/5

Systèmes de transport intelligents

(1995-1996-2002-2003-2007-2012-2019)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

*a)* qu'il est nécessaire d'intégrer dans les systèmes de transport terrestres de nouvelles technologies, notamment dans le domaine des radiocommunications;

*b)* qu'un grand nombre de nouveaux systèmes de transport terrestres associent l'intelligence des véhicules terrestres à des techniques de gestion évoluées pour améliorer la gestion du trafic;

*c)* que les techniques conçues pour les systèmes de transport intelligents ITS peuvent être appliquées à des systèmes de transport public (de transit) pour les rendre plus efficaces et améliorer l'utilisation intégrée de toutes les formes de transport par voie de surface;

*d)* qu'il est prévu de mettre en œuvre des systèmes ITS ou que de tels systèmes sont déjà mis en œuvre dans diverses Régions;

*e)* que diverses applications ITS sont à l'étude;

*f)* que l'établissement de normes internationales faciliterait la mise en œuvre des applications des systèmes ITS au niveau mondial et permettrait de réaliser des économies d'échelle dans la mise en place des équipements et des services ITS proposés au public;

*g)* qu'harmoniser rapidement les systèmes ITS au niveau international présenterait plusieurs avantages;

*h)* que la compatibilité des systèmes ITS à l'échelle mondiale dépendra peut-être de l'attribution de bandes de fréquences communes;

*i)* que la composante radioélectrique est une composante essentielle des systèmes ITS;

*j)* que l'Organisation internationale de normalisation (ISO) normalise actuellement des systèmes ITS (aspects non radioélectriques) dans le cadre de la norme ISO/TC204,

reconnaissant

*a)* la Recommandation UIT‑R M.1453 intitulée «Systèmes de transport intelligents – Communications spécialisées à courte distance à 5,8 GHz»;

*b)* la Recommandation UIT-R M.2084 intitulée «Normes relatives aux interfaces radioélectriques pour les communications de véhicule à véhicule et de véhicule à infrastructure pour les applications des systèmes de transport intelligents»;

*c)* la Recommandation UIT-R M.2121 intitulée «Harmonisation des bandes de fréquences pour les systèmes de transport intelligents dans le service mobile»,

décide de mettre à l'étude les Questions suivantes

1 Quels sont les divers éléments des systèmes ITS?

2 Quels sont les objectifs généraux des systèmes ITS en ce qui concerne:

– les besoins de radiocommunication: les interfaces radioélectriques, la fiabilité, la qualité de service, etc.;

– les facteurs d'amélioration: réduction des encombrements, sécurité, contrôle, etc.;

– les types de services?

3 Quels services et fonctions ITS radioélectriques pourraient bénéficier d'une normalisation internationale?

4 Quelle est la quantité de spectre dont a besoin chaque élément des systèmes ITS notamment:

– bandes de fréquences appropriées;

– largeur de bande nécessaire?

5 Quelles sont les caractéristiques d'interfonctionnement des systèmes ITS avec les réseaux de télécommunication?

6 Quels sont les facteurs techniques qui interviennent dans le partage entre les systèmes ITS et d'autres systèmes?

7 Dans quelle mesure peut‑on utiliser les systèmes de télécommunication mobiles évolutifs pour offrir des services ITS?

8 Quels sont les besoins et les spécifications techniques dont il faut tenir compte pour harmoniser, à l'échelle mondiale ou régionale, les radiocommunications relatives aux systèmes ITS de la prochaine génération?

9 Quelle est la définition de «télématique» dans le contexte des systèmes ITS? Dans ce contexte, quels sont les besoins télématiques pour les systèmes et les applications? Quels sont les besoins télématiques pour les communications mobiles terrestres?

décide en outre

1que les résultats de ces études devraient être inclus dans une ou plusieurs Recommandations ou dans un ou plusieurs Rapports ou Manuels;

2 que ces études devraient être achevées d'ici à 2023.

Catégorie: S2